



A L'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

Je soussigné, Martial DUVAL, gérant de la SARL DUVAL MARTIAL, siège social ZA La Croix de l'Auberté 36370 BELABRE, employant 45 salariés, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de rénovation de bâtiment, nous réalisons environ 98 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité.


Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique et de l'activité de rénovation des bâtiments anciens traditionnels.

Cette baisse aurait pour conséquence une importante réduction du nombre de chantiers et de chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi.

La majorité de nos clients n'aurait pas acheté, ni investi dans des travaux de rénovation de bâtiments anciens s'ils avaient été entourés par un paysage de zone d'éoliennes industrielles géantes.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur. Pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Bélâbre le 26/02/2016

Signé : 

Le Gérant *Antoine Bureau*